

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-104

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	<i>N° 2024-104</i>

**Maison métropolitaine des mobilités alternatives - Lancement d'appel à projets -
Décision - Autorisation**

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 22 janvier 2016, le Conseil métropolitain adoptait sa stratégie métropolitaine pour les mobilités dotant ainsi la Métropole d'une vision globale des leviers de la politique des mobilités dont le vélo, avec la proposition d'étendre l'offre actuelle de prêt gratuit de vélo mise en place par la Ville de Bordeaux à toutes les communes de la métropole et de l'adapter aux besoins des territoires avec la mise à disposition de vélos diversifiés. Le dispositif de prêts de vélos a été concédé à Keolis Bordeaux Métropole Mobilités dans le cadre de l'actuelle concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole.

Un appel à projets avait été lancé en 2017 afin de désigner des lauréats qui par des actions de proximité pourraient venir renforcer la promotion du vélo et des mobilités alternatives en intégrant le réseau de Maisons Métropolitaines des Mobilités Alternatives (MAMMA). A l'issue de la période de consultation, 4 lauréats avaient été retenus à court terme pour la création d'une structure dédiée à la promotion des mobilités (Cycles et Manivelles à Bègles, Vélocité sur la Rive Droite, Léon à Vélo à Mérignac, Etu Récup sur le Campus). De ce fait, en 2023, une cinquième association est venue compléter le réseau : le Garage Moderne à Bruges.

En 2022, les associations du réseau MAMMA comptaient 4 389 adhérents, ont accueilli plus de 5 000 personnes dans leurs locaux et permanences et ont assuré plus de 60 animations en extérieur (stands entreprise, sensibilisations enfants...). Les vélo-écoles qu'elles proposent ont permis de former 159 personnes à la pratique du vélo en ville. Leurs dispositifs de réemploi et réparation ont également permis la remise en état et la revente de plus de 800 vélos.

Dans l'objectif de voir renforcées les actions d'accompagnement à la politique cyclable de la métropole ainsi que le rôle des acteurs associatifs, il est proposé de lancer un nouvel appel à projets pour la période 2025-2027 en l'ajustant afin de répondre aux évolutions du territoire.

Contenu du nouvel appel à projets

Dans le cadre de ce nouvel appel à projets, il est attendu des associations qu'elles présentent en détails les actions prévues par leur projet associatif en faveur de la promotion du vélo et des modes alternatifs à la voiture individuelle en général.

Conformément au troisième Plan Vélo métropolitain, la Métropole sera attentive à la répartition géographique des projets retenus afin de couvrir au mieux le territoire métropolitain.

Les projets seront analysés selon les critères ci-après :

- Critère 1 : Qualité technique du projet au regard de ses champs d'actions et de son apport pour le développement de la pratique du vélo auprès de tous les publics et également la promotion des mobilités alternatives, 25 points ;
- Critère 2 : Coordination / collaboration formalisée et diversité des partenariats (Bordeaux Métropole, communes, délégataire des transports publics, entreprises, autres associations...) 25 points ;
- Critère 3 : Rayonnement du projet sur un territoire qui couvre plusieurs communes, 20 points ;
- Critère 4 : Solidité économique du projet, attestant de la capacité du porteur de projet à réaliser ses objectifs, 10 points ;
- Critère 5 : Qualité environnementale et sociétale du projet, 10 points ;
- Critère 6 : Modalités et outils de recueil et de traitement des données d'évaluation et de suivi, 10 points.

Bordeaux Métropole veillera également à laisser un champ ouvert pour que chacune de ces associations puisse faire des propositions originales.

Il est proposé que le Président de Bordeaux Métropole désigne les lauréats sur proposition d'Isabelle Rami au regard de sa délégation.

L'enveloppe budgétaire annuelle totale en 2025 à allouer est estimée à 300K €.

L'appel à projets proposé prévoit l'allocation annuelle de subventions de fonctionnement avec un maximum de 56K € HT annuel par structure.

Le niveau des subventions versées sera établi en fonction du nombre de lauréats et de la notation du projet proposé par chacun des lauréats.

Calendrier

Le calendrier prévisionnel proposé pour la consultation est le suivant :

- Fin février 2024 : lancement de l'appel à projet,
- 30 avril 2024 à 12h : clôture de l'appel à projet,
- Mai 2024 : instruction des dossiers de candidature et de projet,
- Juillet 2024 : désignation des lauréats par M le Président, les résultats seront ensuite communiqués par mail aux porteurs de projets et confirmés par voie postale,
- Septembre 2024 : signature des conventions,
- Novembre 2024 : information du conseil de Bordeaux Métropole sur les associations retenues.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L.

5217-2 ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2015-0252 en date du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le schéma des mobilités ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2021-736 en date du 25 novembre 2021 portant adoption du troisième plan vélo métropolitain 2021-2026 ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2022-437 en date du 7 juillet 2022 relative au choix du Concessionnaire du service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite développer son réseau de Maisons des Mobilités et pour ce faire, faire appel aux projets du secteur associatif visant à promouvoir en particulier le vélo et plus largement l'ensemble des mobilités alternatives sur le territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : de valider les modalités de lancement du nouvel appel à projets des « Maisons métropolitaines des mobilités alternatives » telles que mentionnées dans cette délibération, et d'adopter le règlement dudit appel figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à lancer ledit appel à projet sous ces conditions.

Article 3 : de donner délégation Monsieur le Président de Bordeaux Métropole pour la désignation des lauréats de l'appel à projet.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 du budget principal article 65748 sous-fonction 844 pour l'exercice budgétaire correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée, Madame Isabelle RAMI
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	



Appel à projets 2025-2027

3^{ème} plan vélo de Bordeaux Métropole

Promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives

Bordeaux Métropole

Direction générale des Mobilités – Direction de la multimodalité

Présentation du contexte et des enjeux

Le 22 janvier 2016, le Conseil métropolitain adoptait sa stratégie métropolitaine pour les mobilités dotant ainsi la Métropole d'une vision globale des leviers de la politique des mobilités dont le vélo, avec la proposition d'étendre l'offre actuelle de prêt gratuit de vélo mise en place par la Ville de Bordeaux à toutes les communes de la métropole et de l'adapter aux besoins des territoires avec la mise à disposition de vélos diversifiés .Le dispositif de prêts de vélos a été concédé à Kéolis Bordeaux Métropole Mobilité dans le cadre de l'actuelle concession de service public des transports publics urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole.

Un appel à projets avait ainsi été lancé en 2017 afin de désigner des associations qui par des actions de proximité viennent renforcer la promotion du vélo et des mobilités alternatives notamment en intégrant le réseau de Maisons Métropolitaines des Mobilités Alternatives (MAMMA).

Le 3e Plan vélo métropolitain (2021-2026) inscrit dans le cadre du nouveau Schéma des mobilités approuvé par Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021 entend répondre à l'ambition de la mandature actuelle de développer davantage la pratique du vélo, en portant sa part modale à 18% à l'horizon 2030. D'autre part, le 1er plan marche approuvé en novembre 2021, prévoit aussi un ensemble d'actions afin d'améliorer les déplacements à pied, mode qui concerne tous les publics et qui contribue à l'aménagement d'un cadre de vie plus apaisé et sain. L'objectif est de porter la part modale de la marche à 32% à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole souhaite aujourd'hui lancer un nouvel appel à projets auprès des acteurs associatifs afin de voir renforcée sur l'ensemble du territoire métropolitain la promotion du vélo et des mobilités alternatives en général.

Appel à projet 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre du 3^e Plan vélo métropolitain (2021-2026) Bordeaux Métropole publie un appel à projet pour promouvoir la pratique du vélo et des mobilités alternatives.

Le présent document précise l'objet, les critères de sélection des projets, le calendrier et les modalités de consultation de cet appel à projet.

I. L'objet et la description du présent appel à projet

L'objet

Le présent appel à projet est proposé en vue de l'accompagnement des associations dont les projets visent à promouvoir en particulier le vélo et plus largement l'ensemble des mobilités alternatives sur le territoire métropolitain.

La métropole assurera à la fois un soutien en termes :

- financiers par le biais de subventions annuelles ;
- matériels au travers de la mise à disposition de documents de communication et d'informations (plans vélo, guides mobilités...) ;
- de mise en relation avec le concessionnaire de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole pour accompagner le dispositif de prêt et location de vélos métropolitains ;
- d'animations (présentations périodiques des avancées dans les politiques de mobilité portées par la Métropole, actions en faveur des modes alternatifs ...) ;
- et enfin, de mise en réseau des acteurs et échanges de bonnes pratiques.

La Métropole est susceptible de soutenir six (6) structures associatives au maximum et ce, en fonction de la qualité des programmes proposés (cf. critères ci-dessous) par les associations et leur nombre dans le cadre de cet appel à projet.

Les champs d'intervention concernés

Cet appel à projets devra répondre aux objectifs suivants :

- la proposition d'actions en faveur de la pratique du vélo en priorité
- la promotion des mobilités alternatives en général,
- la contribution à l'amélioration du maillage territorial.

Le territoire concerné

Les projets proposés devront se dérouler sur le territoire de Bordeaux Métropole composé de 28 communes : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, le Bouscat, le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Talence, Villenave d'Ornon.

L'objectif visé étant la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives sur l'ensemble du territoire métropolitain, il est proposé de retenir des projets permettant au global une bonne couverture géographique du territoire afin de permettre une équité géographique dans l'accès aux mobilités alternatives.

Les acteurs éligibles

Cet appel à projet est ouvert :

- aux acteurs associatifs habilités à recevoir des subventions publiques dont les projets visent à promouvoir en particulier le vélo et plus largement l'ensemble des mobilités alternatives sur le territoire métropolitain,

Les structures doivent avoir été déclarées au Journal Officiel ou à la Préfecture la date de clôture de l'appel à projets. Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet.

Les modalités de financement

Le montant maximum accordé sera déterminé en fonction du projet avec un plafond de 56 000€ HT par structure, sous réserve que la subvention ne constitue pas plus de 50 % du budget total de l'association. Par ailleurs, seront exclus du projet les activités rémunérées exercées pour le compte de tiers.

L'enveloppe budgétaire annuelle totale en 2025 à allouer est estimée à 300 K€. Les subventions versées seront fonction du nombre de lauréats et du nombre de point de chacun des lauréats.

Ladite somme sera versée annuellement et ce pour une durée de trois années civiles à compter de 2025.

Enfin, ce soutien est apporté par Bordeaux Métropole sous réserve que les rapports annuels d'activités produits par les structures démontrent que les actions réalisées soient conformes au programme d'actions et aux objectifs de résultats portés par les lauréats dans le cadre du présent appel à projets.

II - Les critères de sélection des dossiers et les attendus

Le contenu du dossier

Un dossier unique de candidature et de projet est à remettre dans les conditions de l'article III ci-dessous et doit être composé des éléments suivants :

- **Une présentation du projet** de l'association pour la période 2025-2027 et des programmes d'actions afférents visant à développer la promotion et l'usage du vélo et des mobilités alternatives en général. Une présentation spécifique des actions prévues par année, sur le volet conseil en mobilité, sensibilisation et information en lien avec les sujets d'actualité liés à la mobilité (comme par exemple l'accompagnement des politiques publiques menées par Bordeaux Métropole et les communes, la réalisation d'aménagements cyclables, l'avancement du réseau ReVE, les services liés à l'usage du vélo, la promotion des différents services de mobilité en lien avec le délégataire de transports urbains, la valorisation des alternatives comme l'autopartage, le covoiturage, la marche à pied, etc...);
- Une **présentation spécifique des actions prévues** en 2025 de participation ou organisation de manifestations ou démarches partenariales liées au vélo et aux mobilités alternatives et éventuellement en lien avec le délégataire de transports urbains ;

- Un descriptif de **l'implantation et de la couverture géographique** des actions ou services proposés en faveur du vélo et des modes alternatifs ;
- Une présentation spécifique des **objectifs de résultats par projet et par action** sur l'ensemble de la période et avec un zoom pour l'année 2025 (nombre d'ateliers réparation projetés, nombre de personnes attendues par an, événements couverts par l'association, etc.) ;
- Le descriptif des **modalités de fonctionnement** ainsi que le montage juridique (forme associative, atelier d'insertion, type de contrat des personnels employés...) et financier de cette structure ;
- Les **moyens matériels et humains** nécessaires pour réaliser le projet proposé en termes de personnel, d'espace... ;
- A compter de 2025, un **estimatif budgétaire** en termes d'investissement et de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet proposé par le candidat ;
- La **liste des participations éventuelles** (subventions, mise à disposition de biens matériels...) des autres collectivités et/ou établissements publics ou personnes morales de droit privé ;
- Une **attestation sur l'honneur** que l'organisme est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents.

Les critères de sélection

L'analyse des projets se fera au travers des critères d'appréciation pondérés suivants :

- Critère 1 : *Qualité technique du projet au regard de ses champs d'actions et de son apport pour le développement de la pratique du vélo auprès de tous les publics et également la promotion des mobilités alternatives, 25 points ;*
- Critère 2 : *Coordination / collaboration formalisée et diversité des partenariats (Bordeaux Métropole, communes, délégataire des transports publics, entreprises, autres associations...) : 25 points ;*
- Critère 3 : *Rayonnement du projet sur un territoire qui couvre plusieurs communes : 20 points ;*
- Critère 4 : *Solidité économique du projet, attestant de la capacité du porteur de projet à réaliser ses objectifs, 10 points ;*
- Critère 5 : *Qualité environnementale et sociétale du projet : 10 points ;*
- Critère 6 : *Modalités et outils de recueil et de traitement des données d'évaluation et de suivi, 10 points ;*

La subvention sera fonction du nombre de lauréats et du nombre de points de chacun des lauréats, avec une subvention maximale de 56 K€ par association.

La subvention accordée sera calculée ainsi :

- Entre 50 et 60 points : 60 % de la subvention maximale,
- Entre 61 et 80 points : 80% de la subvention maximale,
- Entre 81 et 100 points : 100% de la subvention maximale.

Les associations qui obtiendront moins de 50 points ne seront pas retenues.

Attention, conformément au troisième plan vélo métropolitain, la métropole sera attentive à la répartition géographique des projets retenus afin de couvrir au mieux le territoire métropolitain.

III- La gouvernance et l'instruction des dossiers

L'instruction des dossiers

Le service Modes Actifs de la Direction Générale des Mobilités vérifiera l'éligibilité des dossiers, effectuera un travail d'instruction et, sur proposition d'Isabelle Rami conseillère déléguée aux mobilités alternatives, soumettra le choix des associations retenues à la décision du Président de Bordeaux Métropole. Les candidats pourront éventuellement être reçus individuellement pour présenter leur projet.

Les modalités de réponse à l'appel à projet

Les dossiers dûment complétés seront adressés :

- Par mail, en format Pdf uniquement, avec une taille maximale par envoi de 5Mo,
- Au plus tard le 30 avril 2024 à 12h,
- A : Madame XXX : XXX@bordeaux-metropole.fr

Un accusé de réception du dossier sera adressé aux candidats dans un délai de 72h par voie informatique.

Les dossiers incomplets ou parvenus hors délai ne seront pas examinés.

Le Calendrier prévisionnel de la consultation et communication des résultats

- Fin février 2024 : lancement de l'appel à projet,
- 30 avril 2024 à 12h : clôture de l'appel à projet,
- Mai 2024 : instruction des dossiers de candidature et de projet,
- Juillet 2024 : désignation des lauréats par M le Président, les résultats seront ensuite communiqués par mail aux porteurs de projets et confirmés par voie postale,
- Septembre 2024 : signature des conventions
- Novembre 2024 : information en conseil Bordeaux Métropole sur les associations retenues

IV. Les données mises à disposition

- Le 3^e plan vélo (2021-2026)
- Le schéma des mobilités (2020-2030)
- Le premier plan marche métropolitain (2021-2026)
- Documents de présentation des services vélos de la Délégation de Service Transports Urbains

